

otation
la dé-
cal du
u Con-
cons-
à la
irie et

ercredi
s 1977
vota-
Hôtel-

eyrin-
stique,
a salle

à 21 h
à 19 h
à 12 h

teront
d'iden-

e ren-
s cau-
sirent
oivent
electo-
e pos-
hundi
tard.

le di-
ement

me
Etat :
AND.

ly

blique
ra en
numé-
l'ad-

irecte
sans

r un
signe-
is et
tion-
iques

- CORDT-MOLLER** Benedikt, danois
CORPATAUX André Jean Paul, fri-
bourgeois
DE LA SEN Marie Ange, espagnole
DUCREY Bernard Armand, bernois
ENGEL Charles Ernest Gérard, alle-
mand
FAS Jean Claude Maurice, vaudois et
argovien
FEHLMANN Jacqueline Christiane,
argovienne
FRENKEL Moïse, roumain
GABAY Ishak Cetin, turc
GARCIA Bernard, espagnol
GAY Bernard Louis, français
GIROD Paul Alfred, bernois
GREGORI Silvano, italien
HUBLER, div. Hunt, Jeanine, zuri-
choise
GUNTHER Christopher William, amé-
ricain
HALASZ Erika Judit, hongroise
HUGUENIN-VIRCHAUX Daniel, neu-
châtelois
HUMM Ernest, argovien
KEMENY Ivan Janos, hongrois
LOMONACO Tindaro, italien
LOPEZ Antonio, espagnol
MAZZA Sylvain, italien
MAZZIA, div. Deborne, Rexiane Ar-
lette Marianne, française
MOSES Alan James, britannique
NASEL Jean Henri, fribourgeois
NER Jeochoua Benjamin, turc
NICOLLIER Alain, vaudois
NIKOLIC Jevrem, yougoslave
PAUL Joseph Jean Claude, haïtien
PERRET André, bernois
PERRET Dominique André, bernois
REUILLE Robert André, vaudois
ROCHAT Hubert Carlo Félix Joseph,
vaudois
UNZIS Björn Johannes Ulrich, alle-
mand
SCALDINO Agrippino, italien
SCHNEIDER Gérald Henri, français
SHARP Michael, sud-africain
WIDMER Jacques Michel, vaudois
WINKLER Frédéric Ernest, bernois
ZANON Renzo Gottardo Angelo, ita-
lien
ZOURIDIS Paul, grec
ZURN Marcel, vaudois

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :
Jean-Paul GALLAND.

En cas d'infirmité permanente, le
visa du médecin n'est exigé que lors
de la première requête.

Genevois domicilié à l'étranger

L'électeur genevois, originaire de
Genève-Ville uniquement, habitant
l'étranger qui désire participer à la
votation communale référendaire, doit
se présenter pour son inscription au
Service des rôles électoraux, Contrôle
de l'habitant, 1, rue David-Dufour,
Genève, au plus tard 6 jours avant le
dernier jour de scrutin (lundi 7 février
1977, avant 18 h). Il devra exercer
son droit de vote au local des votes
anticipés.

Vote des militaires

Les militaires actuellement en ser-
vice, inscrits comme électeurs dans
la commune de Genève-Ville, sont
invités à envoyer les formules de
demande d'imprimés (cartes jaunes
fournies par l'armée) au département
de l'intérieur et de l'agriculture, ser-
vice des votations et élections, 2, rue
de l'Hôtel-de-Ville, 1211 Genève 3,
au plus tard le samedi 5 février 1977.

Ceux qui entrent au service à par-
tir du lundi 7 février 1977, peuvent se
présenter avant leur départ, mais au
plus tard le mardi 8 février 1977, à
18 h, au service des votations et élec-
tions, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 2e
étage, porteur de leur ordre de mar-
che. Ils recevront directement le ma-
tériel nécessaire pour exercer leur
droit de vote.

Jours et heures de scrutin

Le scrutin sera ouvert :

a) par anticipation : les mercredi 9
et jeudi 10 février 1977, de 8 h à 20 h,
au collège Calvin (salle de gymnas-
tique), entrée préau boulevard Jaques-
Dalcroze ;

b) pour les arrondissements de la
Ville de Genève : vendredi 11 février
1977, de 18 h à 21 h ; samedi 12 fé-
vrier 1977, de 16 h à 19 h ; dimanche
13 février 1977, de 10 h à 12 h.

Les électeurs qui s'y présenteront
devront se munir d'une pièce d'iden-
tité.

Panneaux d'affichage

Les partis ou groupements d'élec-
teurs ayant déposés un bulletin de
vote en vue de cette votation peuvent
demander au département de l'inté-

VACCINATION CONTRE LA RAGE

LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉ- RIEUR ET DE L'AGRICULTURE,

vu l'évolution de la rage en Suisse
et à l'étranger ;

vu la proposition du vétérinaire
cantonal,

Décide :

- que tous les chiens âgés de plus
de cinq mois doivent être obliga-
toirement vaccinés contre la rage
avant le 1er mai 1977 ;
- que la vaccination des chats est
vivement recommandée ;
- que les frais de vaccination sont à
la charge du propriétaire de l'ani-
mal.

Communes de Chêne-Bourg et Thônex

CHEMIN DE FLORAIRE CV10308
CHEMIN DU BOIS-DES-ARTS CV2518

Par suite de la modification du
tracé de ces deux artères, la numé-
rotation de quelques bâtiments est chan-
gée comme suit :

Chemin de Floraire :

3 devient 4 chemin de Floraire
39 devient 25 chemin de Floraire
nouvelle villa : 17 chemin de Floraire

Chemin de Floraire :

5 devient 47 ch. du Bois-des-Arts
6 devient 45 ch. du Bois-des-Arts

Cette nouvelle numérotation entre-
ra en vigueur le 1er mars 1977.

« SAPEURS-POMPIERS »

Ensuite de la délégation qu'il a re-
çue du Conseil d'Etat, le département
de l'intérieur et de l'agriculture a
nommé

Monsieur Fritz **BIERI**
au grade de premier lieutenant

Monsieur Pierre **FARNER**
au grade de lieutenant

de la compagnie de sapeurs-pompiers
de la commune d'Avully, dès le 1er fé-
vrier 1977.

Le conseiller d'Etat
chargé du département
de l'intérieur et de l'agriculture
G. DUBOULE.

Votre agent

CITROËN • HONDA

Depuis 30 ans à votre service

METRALLET

46, route du Bois-des-Frères
Téléphone 96 45 11
Station TOTAL

Neuf

Occasion

Utilitaires